



EXTRAIT  
DE DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°2015-017

**Nombre de Conseillers en exercice :** 19

**Présents :** 16

**Votants :** 16+3 procurations

L'an deux mil quinze  
Le 11 mars à 20h30,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CUSSAC FORT MEDOC  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
A la Mairie, sous la présidence de Dominique FEDIEU, Maire

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 mars 2015**

**ETAIENT PRESENTS :** Dominique FEDIEU- Alain GUICHOUX- Marie-Christine SEGUIN-Emile MEDINA- Mélanie KOVACEVIC- Alain BLANCHARD- Bernadette COUILLAUD-BIBARD- Claudie DUSSOUCHAUD- Mireille JUNCK- Thierry LARTIGUE- Joëlle ARAGON- Christophe MERGALET-Stéphane LE BOT - Cédric COUTURIER-Salima MAHFOUD- Corinne FONTANILLE - Jocelyn PEREZ-

**EXCUSES :** Thierry LARTIGUE qui a donné procuration à Alain BLANCHARD ; Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Jocelyn PEREZ ; Anabella MACHADO qui a donné procuration à Corinne FONTANILLE

**ABSENTS :**

Secrétaire de séance : Alain GUICHOUX

Secrétaire Adjoint : Guillaume GIRARD

**MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'ASSOCIATION GIRONDE VIGILANTE POUR LA DEFENSE DE LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC D'INCENDIE ET DE SECOURS EN MILIEU RURAL**

**Considérant** que l'association Gironde Vigilante, association de défense des intérêts des usagers du service public d'incendie et de secours de la Gironde, a décidé d'alerter les élus locaux sur le recul de la qualité des interventions du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS),

**Considérant** que l'association appelle à la stricte vigilance des élus locaux, quant à s'assurer du maintien de la qualité des moyens et des délais d'intervention du SDIS, notamment dans les territoires ruraux,

**Considérant** l'importance de garantir la sécurité des biens et des personnes sur notre territoire,

**Considérant** la nécessaire vigilance qu'implique l'objectif de continuité du service public en milieu rural,

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, le **Conseil Municipal** :

- APPROUVE** le vote d'une motion de défense du service public de secours et d'incendie en milieu rural, qui nécessite le maintien de tous les centres de secours, sans diminution des services assurés, et l'amélioration constante des temps d'intervention lors des secours aux personnes.

Fait à CUSSAC-FORT MEDOC, les jours, mois et an que dessus,  
Certifié conforme au registre de délibération des signatures,

Certifié exécutoire

.....  
reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture  
le : .....  
Publié ou Notifié

CUSSAC FORT MEDOC  
Le 16 mars 2015

M. Dominique FEDIEU,  
Maire

